

REUNION DU 30 MARS 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix, le 30 mars 2010,

Sur convocation du 18 mars 2010, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le 30 mars 2010 à 18H15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM EYRAUD, SORLUT, MENADIER, ROUSSEAU, CHARLES, BERBUDEAU, ROUMILHAC, DUBOIS, PETROWISTE, PEDELMAS, BOUYER, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND, CAZAJOUS.

ABSENTS REPRESENTES : M. GERMAIN a donné pouvoir à M. le Maire
M. POITOU a donné pouvoir à M. SORLUT

ABSENTS EXCUSES : MM. GALINET, FORRLER GORET, MMES LANDE et ROUMEGOUS,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUMILHAC

M. le Maire propose à l'assemblée de rajouter deux questions à l'ordre du jour, à savoir : remboursement des frais déplacement, restauration et hébergement d'un conseiller municipal, autorisation de dépôt et de signature de déclarations de travaux.
Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à l'inscription de ces questions à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2010 est adopté à l'unanimité

01 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2009

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, Après avoir approuvé le 24 février 2010, les comptes administratifs 2009 du Budget Principal et des budgets annexes, Constatant les résultats des différentes sections d'Investissement respectives,

Pour le Budget Principal :

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 597 169.03 €.

Constatant que la section d'Investissement dudit compte administratif fait apparaître :

☞ un solde d'exécution global de :	- 240 902.67 €
☞ un solde de restes à réaliser de :	- 60 500.00 €
entraînant un besoin de financement s'élevant à :	301 402.67 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2009 et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2010, Considérant enfin que le budget 2009 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 500 000.00 €, Décide sur proposition du Président, après débats et à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2009 le résultat comme suit :

Affectation en réserves (1068) :	301 402.67 €.
Report en section de fonctionnement (002) :	295 766.36 €.

Pour le Budget Annexe du Port du Chapus :

Le compte administratif 2009 présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 66 483.95 €.

Constatant que la section d'Investissement dudit compte administratif fait apparaître :

☞ un solde d'exécution global de :	- 50 053.97 €.
☞ un solde de restes à réaliser de :	- 4 000.00 €.
entraînant un besoin de financement s'élevant à :	54 053.97 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2009 et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2010,

Considérant enfin que le budget 2009 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 48 350 €.

Décide sur proposition du Président, après débat et à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2010 le résultat comme suit :

Affectation en réserves (1068) :	54 053.97 €
Report en section de fonctionnement (002) :	12 429.98 €.

Pour le Budget Annexe du Port de Mérignac :

Le compte administratif 2009 présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 22 879.94 €.

Constatant que la section d'Investissement dudit compte administratif fait apparaître :

☞ un solde d'exécution global de :	- 3 730.00 €.
☞ un solde de restes à réaliser de :	néant
entraînant un besoin de financement s'élevant à	3 730.00€

Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2009 et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2010, Considérant enfin que le budget 2009 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 21 000 €.

Décide sur proposition du Président, après débat et **à l'unanimité**, d'affecter au budget de l'exercice 2010 le résultat comme suit :

Affectation en réserves (1068) :	3 730.00 €
Report en section de fonctionnement (002) :	19 149.94 €.

Pour le Budget Annexe du Camping Municipal :

Le compte administratif 2009 présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 19 070.03 €.

Constatant que la section d'Investissement dudit compte administratif fait apparaître :

☞ un solde d'exécution global de :	+ 1 866.00 €.
☞ un solde de restes à réaliser de :	néant
entraînant un besoin de financement s'élevant à :	néant

Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2009 et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2010, Considérant enfin que le budget 2009 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 021) à la section d'investissement (compte 023) de 13 600 €.

Décide sur proposition du Président, après débats et **à l'unanimité**, d'affecter au budget de l'exercice 2010 le résultat comme suit :

Affectation en réserves (1068) :	0 €.
Report en section de fonctionnement (002) :	19 070.03 €.

02 – TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2010

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à une augmentation de la fiscalité au titre de l'année 2010, ce que la commune n'a pas fait depuis 2005, dans la mesure d'une hausse modérée 2%.

Ces ressources supplémentaires doivent permettre d'anticiper les futurs investissements notamment le réaménagement des avenues Jaurès et De Gaulle.

Le Conseil Municipal,

vu l'avis de la commission des finances et compte tenu des crédits nécessaires à l'équilibre du BUDGET,

Décide **à l'unanimité**, de fixer, le taux des trois taxes comme suit :

TAXE D'HABITATION	10,60 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	26.14 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI.....	91,98 %

03 – BUDGET 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire présente le projet de Budget pour 2010. Ce Budget prend en compte les prévisions du Maire et les propositions de la commission des finances. Il assure par ses moyens la continuité de l'exécution des services rendus aux administrés et des actions engagées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL :	3 017 518 €	3 017 518 €
BUDGET ANNEXE DU PORT DU CHAPUS	147 510 €	147 510 €
BUDGET ANNEXE DU PORT DE MERIGNAC	42 019 €	42 019 €
BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL	132 770 €	132 770 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente en détail les opérations d'investissement prévues cette année au Budget 2010 qui prend en compte la continuité des opérations en cours ou engagées et de nouveaux programmes.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL :	1 662 322 €	1 662 322 €
BUDGET ANNEXE DU PORT DU CHAPUS	186 054 €	186 054 €
BUDGET ANNEXE DU PORT DE MERIGNAC	21 730 €	21 730 €
BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL	31 866 €	31 866 €

PRINCIPALES DEPENSES

BUDGET PRINCIPAL

Acquisitions foncières	250 000,00 €
Travaux conformité électrique école élémentaire	19 000,00 €
Ecole maternelle : Acquisition de 2 ordinateurs + 2 appareils photos + mobilier	2 500,00 €
Travaux d'effacement de réseau	45 000,00 €
Réhabilitation de la salle des fêtes (fin travaux)	101 700,00 €
Parking camping-cars (aménagement, plantations)	5 000,00 €
Moulin de la Plataine (enduits, installation des ailes)	50 000,00 €
Travaux sur les bâtiments communaux (Réhabilitation de la salle de danse et de musique, Rénovation de la toiture de La Poste, Création de vestiaires femmes à la caserne des pompiers, Rénovation de la salle du conseil municipal, Etude de la performance énergétique des bâtiments communaux, Rénovation de la salle de l'Estran)	222 000,00 €
Etudes pour création d'un schéma directeur des eaux pluviales et d'une station de traitement des eaux pluviales	15 200,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour réaménagement des avenues Jaurès et De Gaulle	28 000,00 €
Travaux de voirie (dont rue Pierre Large)	100 000,00 €
Matériel et véhicule services techniques	49 800,00 €
Mobilier urbain	6 000,00 €
Equipement Mairie (informatique, mobilier, vidéo-projecteur, défibrillateur, rampe signalisation voiture de police municipale)	25 000,00 €

BUDGET ANNEXE PORT DU CHAPUS

Installation d'une station service	61 000,00 €
Parking chalands	25 000,00 €
Vidéoprotection	5 000,00 €
Démolition cabane Papot	10 000,00 €

BUDGET ANNEXE PORT DE MERIGNAC

Réalisation d'une porte de chenal	14 000,00 €
-----------------------------------	-------------

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

Travaux bloc sanitaires	20 000,00 €
Remplacement huisseries	7 500,00 €

VOTE A L'UNANIMITE

04 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2010

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du vote du Budget 2010, il a été prévu une enveloppe pour l'attribution des subventions aux associations. Il demande au Conseil de se prononcer sur les propositions de la Commission des Finances.

Le Conseil, entendu les propositions de la Commission des Finances et après débats, décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant versé en 2009	Montant sollicité en 2010	Montant attribué en 2010
Les Habitants de la Chainade et de Nodes	200,00 €	300,00 €	250,00 €
La FNACA	200,00 €	200,00 €	200,00 €
L'Avenir de Marennes	1 200,00 €	1 500,00 €	1 300,00 €
Les Arts Plastiques	200,00 €	100,00 €	100,00 €
Le Goéland	300,00 €	300,00 €	300,00 €
La Plage des Poètes	400,00 €	400,00 €	400,00 €
L'Amicale du Corps de Sapeurs Pompiers	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Pêche, Carrelets et Moulinets	400,00 €	800,00 €	400,00 €
Les Amis de l'Ecole	1 710,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Le Comité de Jumelage	1 700,00 €	3 000,00 €	2 200,00 €
Les Anciens Marins	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Bourcefranc Coutures et Loisirs	200,00 €	230,00 €	200,00 €
APCA	300,00 €	300,00 €	300,00 €
M.A.M.B.O.	1 000,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Aux Amis du Vieux Chapus	300,00 €	500,00 €	300,00 €
Cartes et Jeux	200,00 €	400,00 €	250,00 €
Anciens Combattants de Bourcefranc	100,00 €	200,00 €	150,00 €
L'Etoile Sportive Bourcefrançaise	4 500,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €
La Foulée Bourcefrançaise	914,00 €	950,00 €	950,00 €
La Comédie du Louvois	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Vélo Club Canton de Marennes	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Rugby Club du Bassin	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Club Pongiste du Pays de Marennes Oléron	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €
L'Association Bibliothèque "Plaisir de Lire"	2 300,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
L'Office de Tourisme	9 247,07 €	8 500,00 €	8 500,00 €
La Pétanque Bourcefrançaise	183,00 €	250,00 €	200,00 €
AIRGOM	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Gymnastique Volontaire – Bourcefranc Sport Détente	1 200,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
U.N.R.P.A.	120,00 €	120,00 €	120,00 €
ACCA Bourcefranc-Le Chapus	250,00 €	300,00 €	250,00 €
Tennis Club du Bassin Marennes Bourcefranc	1 500,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €
L'Amicale Bouliste	1 500,00 €	1 520,00 €	1 520,00 €
Mots en Fête		150,00 €	150,00 €
CNAS	5 558,70 €	5 663,65 €	5 663,65 €
TOTAL	41 782,77 €	46 583,65 €	42 603,65 €

VOTE A L'UNANIMITE

05 – ATTRIBUTION DU PRIX DE LA VILLE – CONCOURS DE POESIE « LE GOELAND » ANNEE 2010

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la collectivité dans le cadre du concours de poésie organisé par l'association La Plage des Poètes. La municipalité a souhaité récompenser la meilleure œuvre par un prix de 100€.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,
Vu le budget communal

Confirme l'attribution d'un prix de la municipalité d'un montant de 100 € attribué au lauréat du concours Le Goéland.

Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat de paiement au bénéfice du lauréat du concours.

VOTE A L'UNANIMITE

06 – DEMANDE DE SUBVENTIONS : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DE DANSE ET DE LA SALLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la salle de danse et de la salle de musique. Réunies au sein du même bâtiment situé en centre-bourg, ces deux salles sont occupées à l'année par des associations regroupant non seulement des bourcefrançais mais également des habitants des communes voisines. N'ayant pas bénéficié de travaux depuis de très nombreuses années, ces locaux associatifs ont besoin d'être rénovés afin d'améliorer les conditions d'accueil et de pratiques des activités de musique et de danse. Les travaux ainsi envisagés permettront d'adapter les locaux aux besoins des associations dans un souci de maintien et de développement des activités existantes.

Les travaux consisteront en la création de vestiaires et des sanitaires, le remplacement des huisseries extérieures simple vitrage bois existantes, la réfection de l'isolation des salles, le renouvellement des revêtements de sols et muraux, ainsi que la mise aux normes du réseau électrique.

Le montant des travaux s'élève à 52 792 € hors taxes.

Plan de financement :

ETAT (DGE)	28 %	14 782 €
CONSEIL GENERAL	20 %	10 558 €
PAYS MARENNES OLERON	25 %	13 198 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	27 %	14 254 €
TOTAL	100 %	52 792 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son Président

Vu la délibération du conseil municipal datée du 23.02.2010 sollicitant la Dotation Globale d'Equipement,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 04.03.2010,

Et après en avoir délibéré ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2010,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour les travaux de réfection de la salle de danse et de la salle de musique :

- auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime, au titre du Fonds Départemental de Revitalisation, pour un montant de 10 558 €
- auprès du Conseil Régional de Poitou-Charentes, par l'intermédiaire du Pays de Marennes-Oléron, au titre du Contrat Régional de Développement Durable, pour un montant de 13 198 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ces dossiers de demande de subvention.

VOTE A L'UNANIMITE

07 – AVENANT N°5 A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que lors du transfert des voiries classées d'intérêt communautaire, une convention de prestation de services avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a été établie pour définir les conditions et les modalités techniques et financières de réalisation en régie des travaux d'entretien.

Il convient de conclure un avenant n°5, afin de définir le nouveau montant de prestation pour l'année 2010, qui s'élève à 2 230 €.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur MENADIER, Maire-Adjoint, à signer au nom de la commune l'avenant n°5 à la convention d'entretien de la voirie communautaire avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

VOTE A L'UNANIMITE

08 –AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DOSSIERS D'INDEMNISATION CHOMAGE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME

Par convention en date du 18 décembre 2008, la commune de Bourcefranc-Le Chapus a confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime la gestion des dossiers d'indemnisation chômage du personnel communal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de proroger ladite convention pour l'année 2010 en l'autorisant à signer l'avenant n°1 qui prévoit de confier au CDG 17 les missions suivantes :

- étude du droit initial à l'indemnisation chômage : 100.00 €
- étude du droit en cas de reprise ou réadmission, ou mise à jour du dossier après simulation : 31.00 €
- étude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite : 18.00 €
- étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC : 12.00 €
- suivi mensuel (tarification mensuelle) : 10.00 €
- conseil juridique (30mn) : 10.00 €
- calcul de l'indemnité de licenciement : 40.00€

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune l'avenant n°1 à la convention relative à la gestion des dossiers d'indemnisation chômage du personnel communal.

VOTE A L'UNANIMITE

09 – ACQUISITIONS FONCIERES IMPASSE DE LA GARDE

Monsieur le Maire propose l'acquisition par la commune de parcelles de terrain situées impasse de la Garde. Ces acquisitions permettront la création d'une voie de désenclavement des terrains situés aux abords.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition, par actes administratifs, à titre gratuit, des parcelles qui n'ont pas encore été cédées à la commune à ce jour :

DIT que Monsieur SORLUT Daniel, 2ème Adjoint au maire, signera les actes administratifs au nom de la commune.

VOTE A L'UNANIMITE

10 – MODIFICATION D'UN TARIF PUBLIC : TERRASSES DE CAFE DE MAI A SEPTEMBRE 2010

Par délibération du 29 décembre 2009 le conseil municipal a adopté les tarifs publics municipaux pour l'année 2010.

Monsieur le Maire indique que le tarif « Terrasses de café de mai à septembre » a été adopté pour un tarif calculé par $m^2/jour$. Or, il convient d'appliquer ce tarif sur un mode de calcul $m^2/mois$.

Monsieur le Maire propose donc de rapporter le tarif approuvé le 29 décembre 2009 et de le rétablir conformément aux années précédentes.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

RAPPORTE la décision du 29 décembre 2009 concernant l'adoption du tarif « Terrasses de café de mai à septembre » à 1.40 € $m^2/jour$,

DECIDE de fixer le tarif « Terrasses de café de mai à septembre » à 1.40 € $m^2/mois$ pour l'année 2010.

VOTE A L'UNANIMITE

11 – MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE PINEAU DES CHARENTES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'associer à l'Association des Maires de France pour soutenir la motion en faveur de la filière Pineau des Charentes, rédigée comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que le Pineau des Charentes fait partie intégrante de la renommée de son territoire et qu'il est le premier vin de liqueur d'appellation d'origine contrôlée de France,

Considérant que la filière Pineau des Charentes concourt au développement de l'économie de sa région de production et à l'aménagement de son territoire rural,

Considérant que la fiscalité dont il a fait l'objet est 63 fois plus élevée que celle de ses concurrents, vins aromatisés industriels,

Cet écart s'est aggravé en valeur depuis 2009 : les taxes sur les vins et spiritueux sont désormais soumises à indexation,

En 2 ans, les taxes sur le Pineau des Charentes passeront de 214 €/hl à 223.29 €/hl, soit une hausse d plus de 9 €, égale à elle seule au triple de la fiscalité pesant sur les vins aromatisés de type industriel,

Considérant qu'il est anormal que des produits de terroir, soumis à des contraintes d'élaboration strictes, et, en permanente recherche de qualité, soient pénalisés,

DEMANDE que l'Etat mette fin à cette discrimination fiscale :

- en supprimant toute indexation des taxes sur les vins de liqueur AOC,
- en modifiant de manière substantielle leur régime fiscal.

VOTE A L'UNANIMITE

12 - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT ,D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que Mme Claudette PARAGE, conseillère municipale, a suivi une formation sur la sécurité des spectacles vivants dispensée par la société PC FORMATIONS SECURITE, sise 13 rue des Entrepreneurs 86000 Poitiers, les 09,10,11,16 et 17 mars 2010 pour une durée de 35 heures.

Monsieur le Maire propose de rembourser à Mme PARAGE, les frais auxquels elle a été exposée :

- Restauration : 90.37 €
- Hôtel : 190.00 €
- Autoroute : 28.20 €
- Indemnité kilométrique : 192.00 €

Soit un montant total de : 500.57 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCPETE de prendre en charge les frais auxquels a été exposée Mme Claudette PARAGE pour un montant de 500.57 €, DIT que cette somme, avancée par Madame PARAGE, sera mandatée à son bénéfice en regard des pièces justificatives.

VOTE A L'UNANIMITE

13 - DEPOT ET SIGNATURE D'AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer et à signer les autorisations de travaux suivantes :

- Travaux de réhabilitation de la salle de danse et de la salle de musique,
- Travaux de rénovation de la toiture du bâtiment de La Poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et à signer tous les documents relatifs aux déclarations de travaux suivantes :

- Travaux de réhabilitation de la salle de danse et de la salle de musique,
- Travaux de rénovation de la toiture du bâtiment de La Poste.

VOTE A L'UNANIMITE

14 - DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Décision du 03.03.2010 relative à la signature de la convention avec la société PC FORMATIONS SECURITE, sise 13 rue des Entrepreneurs 86000 POITIERS, pour dispenser à Mme PARAGE, conseillère municipale, une formation sur la sécurité des spectacles vivants, pour un montant de 700 € TTC.

- Décision du 03.03.2010 relative à la signature d'un contrat d'assistance technique pour l'exploitation d'un poste de traitement d'eau au restaurant scolaire, avec la société ASSISTEAUX, sise chez Foucher 86510 BRUX, pour un montant de 168 € H.T..

- Décision du 17.03.2010 relative à la signature d'une convention de médecine professionnelle et préventive avec l'ADMTPA, sise Fief Montlouis 17106 SAINTES CEDEX, pour assurer la surveillance médicale du personnel médicale, pour un montant de 81 € par agent.

15 - QUESTIONS DIVERSES

M. BERBUDEAU signale une panne d'éclairage public au port. M. le Maire lui indique qu'EDF est prévenu mais n'est pas encore intervenu.

M. DUBOIS sollicite des informations quant à l'occupation du local commercial de l'ancienne gare au Port du Chapus. M. le Maire répond qu'à compter du 01.04.2010 le local sera loué à entreprise de bateau école pour un montant mensuel de 400 €.

M. BOUYER souhaite connaître l'état d'avancement du projet d'installation de pompes à essence au Port du Chapus. Il lui est répondu que les pompes devraient être en service avant la fin de l'année 2010.

Séance levée à : 19 h 25